



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **LIFE Nature & Biodiversité**

## ***LIFE SAP « Standard Action Project »***

# Le programme LIFE (*L'Instrument Financier pour l'Environnement*)

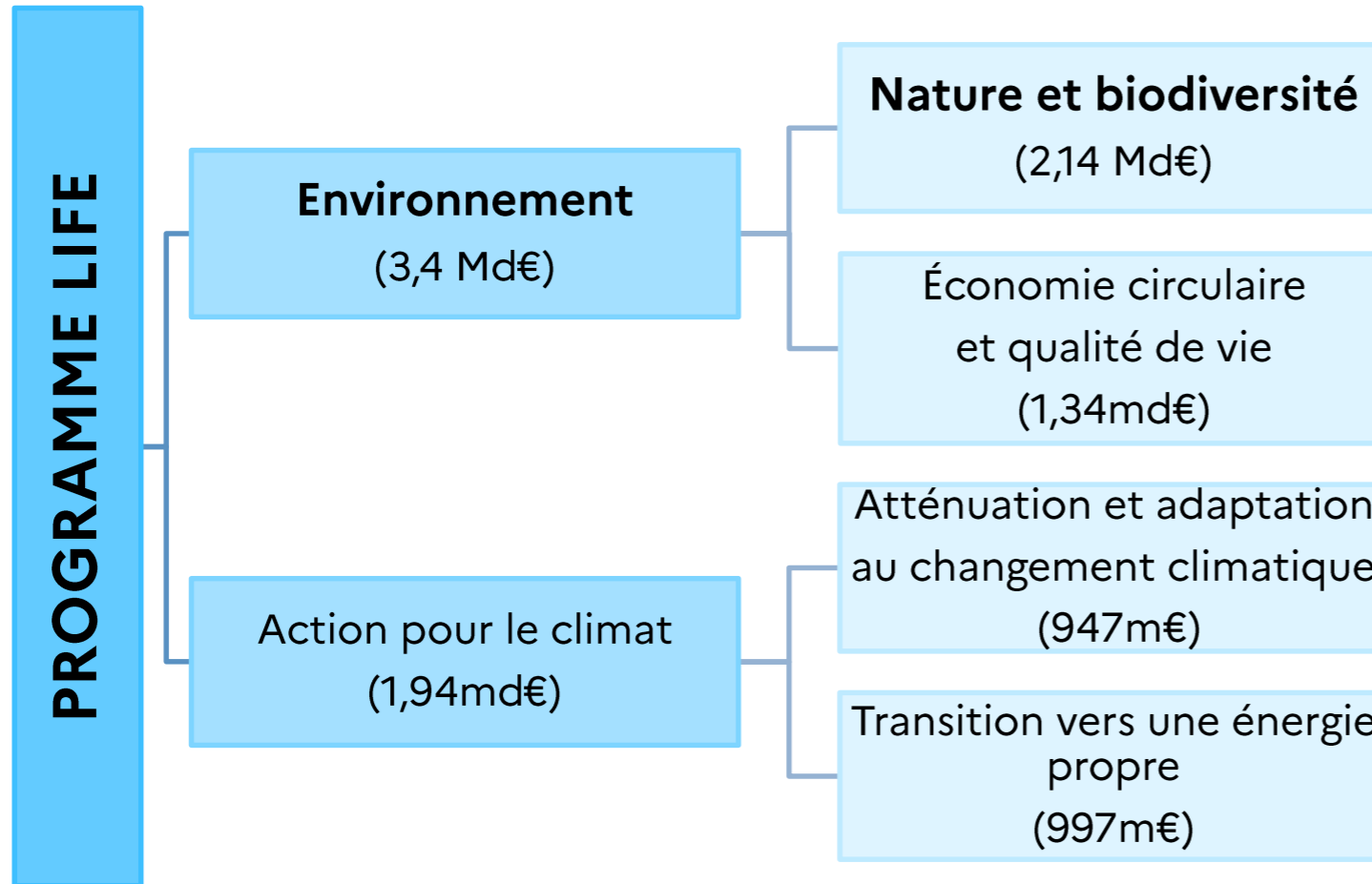
Contribuer à l'arrêt et l'inversion de la perte de la biodiversité

Relative souplesse de ses conditions de financement

Géré directement par l'agence exécutive européenne CINEA



# Le programme LIFE 2021-2027



**Focus PTOM** (règlement, alinéa 40) « En vertu de l'article 94 de la décision 2013/755/UE du Conseil (33), les entités établies dans des PTOM remplissent les conditions pour bénéficier d'un financement [...]. La participation de ces entités au programme LIFE **devrait être principalement axée** sur les projets qui relèvent du sous-programme "Nature et biodiversité". »

## 3 types de projets :

### Projets stratégiques intégrés (SIP) :

Visent la mise en œuvre à grande échelle de stratégie / législation européenne pour le climat ou l'environnement.

Nécessité de fonds complémentaires.

Plus longs que les projets traditionnels (phases de 3 ans) + budget plus élevé.

3 projets par Etat membre sur une période de 7 ans

### Projets stratégiques nature (SNAP) :

~les projets intégrés

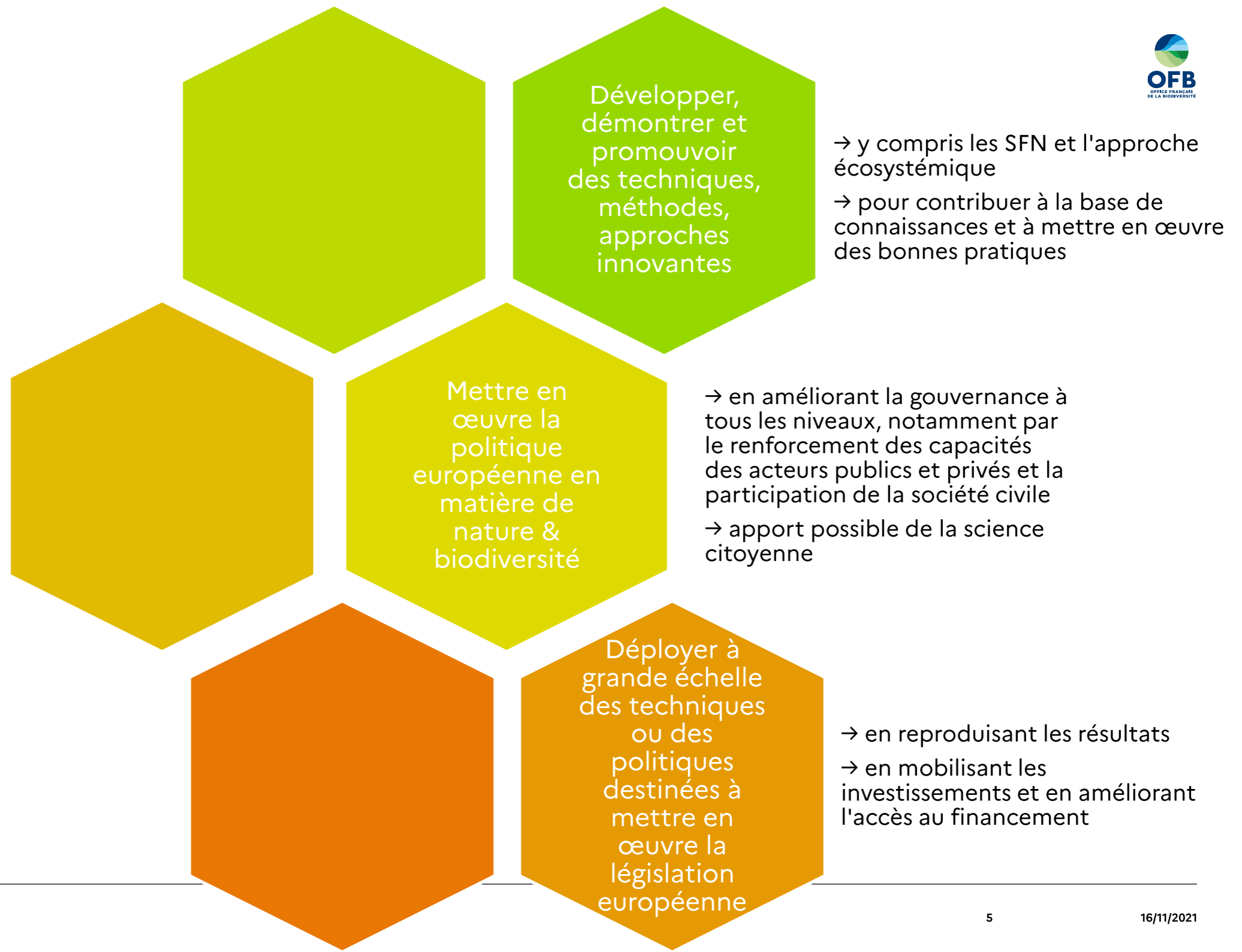
Visent la mise en œuvre du CAP N2000, ainsi que de tout autre plan ou stratégie, de mise en œuvre de la politique européenne pour la biodiversité.

Chaque Etat membre ne pourra déposer qu'un, voire deux SNAP.

### Projets standards (SAP) :

Ils sont flexibles et permettent un choix d'actions et de bénéficiaires assez large

# Objectifs des projets LIFE Nature & Biodiversité



# Domaines d'intervention

Les projets standards Nature et Biodiversité doivent répondre à **au moins un des deux domaines** suivants (« areas of intervention »)

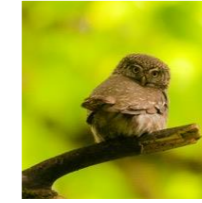
## HABITATS



« **Space for Nature** » :  
Améliorer l'état de conservation des espèces ou des habitats par des mesures de conservation ou de restauration territoriale :

- Projets de **restauration ou d'amélioration** d'habitats naturels ou semi-naturels, ou d'habitats d'espèces, à la fois à l'int et à l'ext des AP
- Projets de **création d'AP** (ou d'amélioration de la biodiversité et de la contribution des AP existantes)
- Projets de **corridors écologiques** ou d'autres infrastructures vertes
- Projets testant ou démontrant de nouvelles approches de **gestion de site**
- Projets agissant sur des **pressions**

Seules la flore et la faune **sauvages** et les habitats naturels et semi-naturels peuvent être ciblés



## ESPECES

« **Safeguarding our species** » :  
Améliorer l'état des espèces (ou, dans le cas d'EEE, à réduire leur impact) par des activités pertinentes autres que des mesures de conservation ou de restauration territoriale :

Compte tenu du large éventail de menaces qui peuvent agir sur les espèces en plus de la dégradation de leurs habitats, de tels projets peuvent s'appliquer à un **large éventail de mesures pertinentes**, allant des travaux d'infrastructure durs à la sensibilisation des parties prenantes

# Priorités politiques

Les propositions devront aussi être basées sur **au moins une des deux priorités** politiques européennes suivantes :

**Focus PTOM :**  
Si la législation européenne ne s'applique pas, c'est la liste rouge mondiale de l'UICN qui fait foi



## Directive oiseaux/habitats règlement EEE

- Améliorer l'état de conservation ou d'espèces et d'habitats **d'IC**
- La priorité sera accordée à certains habitats et espèces dont l'état de conservation est **défavorable**
- La priorité sera donnée aux **EEE** inscrites sur la liste du règlement de l'UE 1143/2014, et/ou les EEE préoccupantes au niveau régional ou à d'autres EEE qui affectent négativement l'état de conservation ou les tendances d'espèces et d'habitats d'IC, d'autres espèces protégées



## Stratégie biodiversité 2030 et plan de restauration

- Mettre en place un **réseau** cohérent d'aires protégées
- Mettre en œuvre les **objectifs de restauration** de la nature de l'UE pour les espèces et les habitats
- Restaurer les écosystèmes dégradés et riches en **carbone**, prévenir et réduire l'impact des **catastrophes naturelles**
- Améliorer la santé et la résilience des **forêts** aménagées
- Inverser le déclin des **pollinisateurs**
- Ramener la nature sur les **terres agricoles**
- Verdissement des **zones urbaines** et périurbaines
- Mesurer et intégrer la **valeur** de la nature

# Durabilité



- Obligation de maintenir l'effet écologique des activités du projet pendant **au moins 30 ans après la fin du projet**
- Tout investissement doit conduire à des améliorations durables à long terme => actions dans des **zones qui bénéficient déjà d'une protection juridique** (comme les **sites N2000** ou **AP**), ou qu'un niveau adéquat de protection juridique puisse être accordé à ces zones pendant la durée de vie du projet
- Pour des investissements qui impliquent la réduction des pressions et des menaces sur des terres qui n'ont pas en soi une valeur naturelle élevée, mais servent de zone tampon autour des sites N2000 et/ ou des AP : **accord contractuel à long terme (au moins 30 ans)** pour s'assurer que les pressions et les menaces sont atténuées de manière irréversible
- Lorsque cela n'est pas possible, le demandeur doit fournir la preuve que l'investissement réalisé est soutenu par un aménagement du territoire approprié au niveau administratif le plus pertinent. Les **initiatives de conservation des terres privées** peuvent également être soutenues dans ce contexte.



# Dépenses éligibles

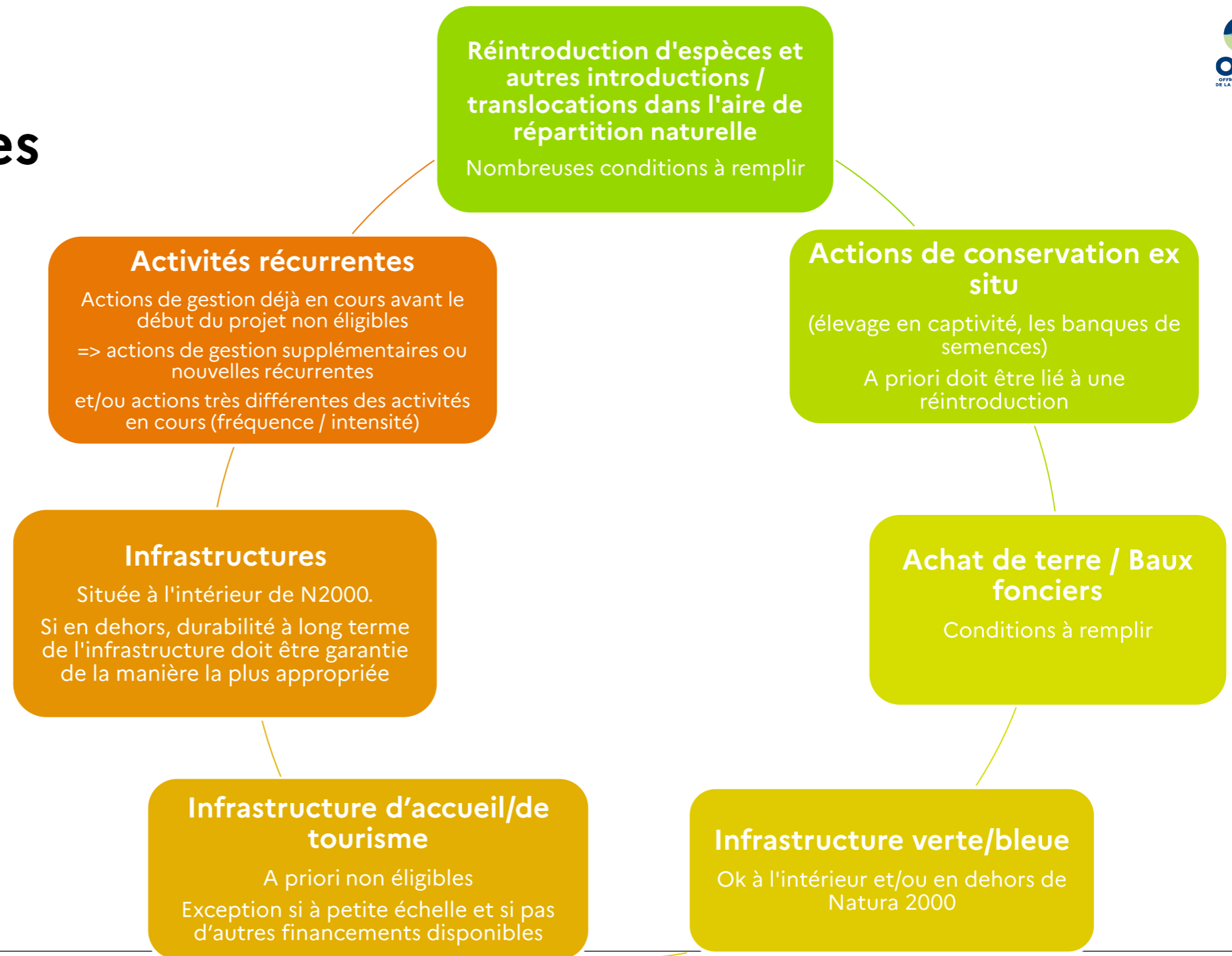
LIFE finance un panel assez large d'actions, à condition qu'elles soient liées au projet (les activités ayant déjà commencé au début du projet ou ayant lieu régulièrement ne sont pas éligibles), dont :



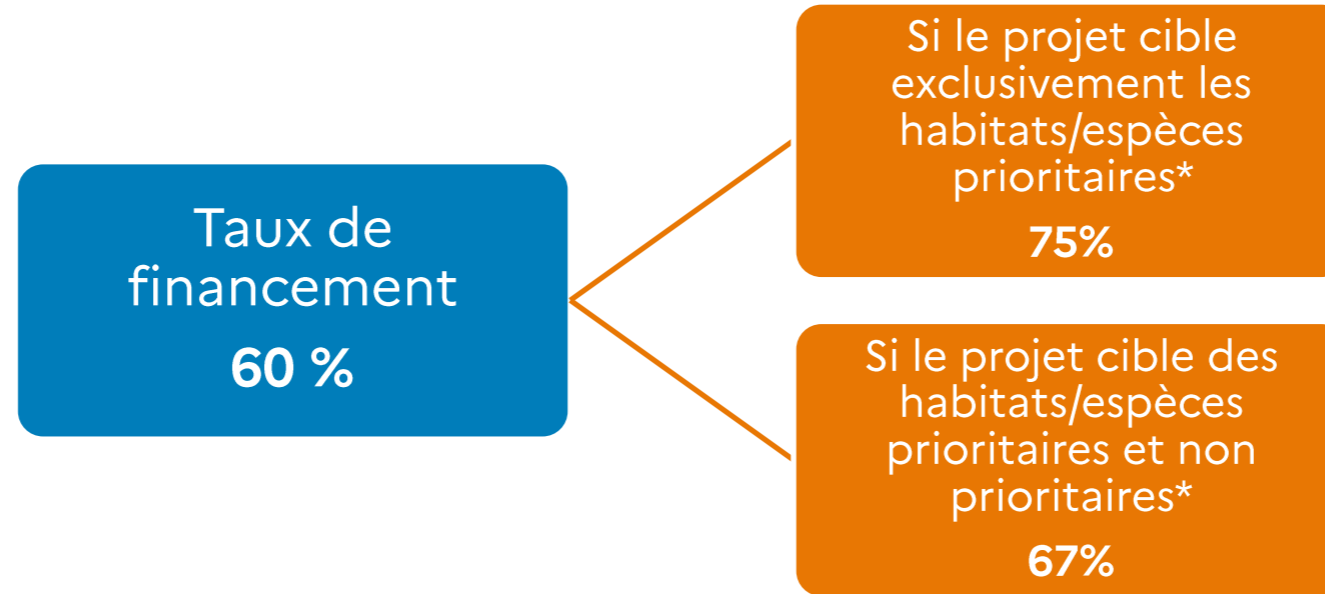
LIFE ne finance pas de grandes infrastructures (coût d'un élément dépassant 500 000€).

Les activités de recherche ne sont pas la cible de LIFE mais du programme Horizon Europe. Il est cependant possible d'en intégrer marginalement en justifiant qu'elles alimentent directement les actions du projet.

# Dépenses éligibles



# Financement



*\* la plupart des actions doit être conçues pour cibler explicitement les espèces ou les habitats prioritaires de manière directe, en leur apportant des avantages directs concrets*

## Focus PTOM :

Habitats ou espèces **prioritaires** = habitats ou espèces dont le statut de menace a été évalué comme « en danger » ou « en danger critique d'extinction » dans la version publiée la plus récente des listes rouges mondiales d'espèces ou d'habitats de l'UICN

# Financement

## Le reste du financement :

- Peut provenir de financeurs extérieurs, y compris de financeurs privés ne participant pas aux actions du projet et identifiés comme tels au moment du dépôt
- Peut être réparti de façon différente entre les différents bénéficiaires (mais chaque bénéficiaire doit apporter une contribution)
- Ne peut pas provenir d'un autre fonds européen

Le budget total du 1<sup>er</sup> appel à proposition est de **132 470 000€**  
Environ **35 projets** seront financés en 2021

En moyenne, les projets traditionnels durent de **2 à 7 ans**, avec un budget global compris entre **500 000€ et 5M€**

# Type et nombre de partenaires

Pour être éligibles, les candidats (bénéficiaires et entités affiliées) doivent :

- être des personnes morales (organismes publics ou privés)
- être établi dans un des États membres de l'UE ou dans pays non-UE [listés](#)

Le bénéficiaire coordinateur doit pouvoir gérer financièrement la subvention LIFE (une vérification de la solidité financière des coordinateurs privés est effectué si le projet est sélectionné)

Il n'y a pas de critère en termes de nombre de partenaires, il est donc techniquement possible de déposer un projet seul.

Les subventions ne peuvent PAS générer de profit.

# Le partenariat

Les compétences nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet doivent être rassemblées

**Coordinateur :**  
en charge de la coordination générale du projet et des relations avec la CE sur les progrès techniques et financiers du projet. Il reçoit la contribution financière et la redistribue aux bénéficiaires

→ Implication essentielle  
→ Localisation : Etats membres de l'UE et PTOM

→ ils doivent contribuer financièrement à leur implication dans le projet

**Bénéficiaire associé (et entités affiliées) :**  
en charge de la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions et en relation avec le coordinateur et les autres partenaires. Il n'y a ni obligation ni limite sur le nombre

→ Implication forte  
→ Localisation : Etats membres de l'UE et extérieurs sous conditions

*Les confirmations écrites (lettres d'intention ou de soutien) de l'intérêt des parties prenantes pour le projet sont cruciales*

**Partenaires associés/parties prenantes :**  
implication faible, ne reçoivent pas de financement européen

**Sous-traitants :**  
Financés pour la mise en œuvre d'une action/sous-action précise (<30%)

**Co-financeurs :**  
ils financent, pas d'implication dans la mise en œuvre technique

*Les cofinanceurs renforcent la crédibilité du projet*

# Calendrier

En 2021 :	
Ouverture de l'appel	13 juillet 2021
Date limite de dépôt	30 novembre 2021
Réponse de la CE	Avril 2022
Signature	Juillet/Août 2022

**Après 2021** : en 2 étapes ? (ou après 2022) :

1. Concept-note
2. Proposition complète

Les propositions doivent être soumises électroniquement via le système de soumission électronique du [portail Funding & Tenders](#). **Les soumissions papier ne sont pas possibles.**

Les propositions de projets déjà réalisés seront rejetées ; les propositions de projets qui ont déjà commencé seront évaluées au cas par cas (dans ce cas, aucun coût ne peut être remboursé pour les activités qui ont eu lieu avant la date de début du projet/la soumission de la proposition).

# Format de la réponse

Les propositions doivent contenir toutes les informations demandées et toutes les annexes et pièces justificatives requises, **en utilisant les formulaires disponibles :**

- Partie A : informations administratives sur les participants (futur coordinateur, bénéficiaires et entités affiliées) et le budget résumé du projet (**à remplir directement en ligne**)
- Partie B : description technique du projet (**à télécharger**, compléter, puis assembler et re-télécharger) : **maximum 120 pages**
- Partie C (à remplir directement **en ligne**) : données de projet supplémentaires
- Annexes obligatoires et pièces justificatives (**à télécharger**) :
  - Tableau budgétaire détaillé (**modèle Excel** obligatoire disponible dans le système de soumission)
  - Informations sur les participants
- Annexes non obligatoires (**modèle disponible**)
  - description des sites
  - description des espèces et des habitats
  - déclaration de cofinancement
  - lettres de soutien

La proposition peut être soumise dans n'importe quelle langue officielle de l'UE (le résumé/résumé du projet doit cependant toujours être en anglais) **MAIS conseille fortement d'utiliser l'anglais**



# Plan Partie B : Description technique du projet

(max 120 pages)

La stratégie de pérennité  
du projet LIFE est  
cruciale pour la CE

	Note de concept
<b>1. PERTINENCE</b>	-
1.1 Contexte et objectifs généraux du projet	X
1.2 Objectifs spécifiques du projet	X
1.3 Conformité avec les objectifs du programme LIFE et le thème de l'appel	X
1.4 Concept et méthodologie	X
1.5 Renforcement des résultats d'autres projets financés par l'UE	
1.6 Complémentarité avec d'autres actions	
1.7 Synergies et co-bénéfices avec d'autres sous-programmes LIFE	
1.8 Synergies et co-bénéfices avec d'autres domaines politiques de l'UE	
<b>2. IMPACT</b>	-
2.1 Ambition des impacts	X
2.2 Crédibilité des impacts	X
2.3 Durabilité des résultats du projet (maintien des actions une fois le projet terminé)	X
2.4 Exploitation des résultats du projet	
2.5 Potentiel catalytique : réplique et mise à l'échelle (réplique ailleurs ou dans d'autres domaines)	X
<b>3. MISE EN OEUVRE</b>	-
3.1 Plan de travail	X
3.2 Contribution et engagement des parties prenantes	X
3.3 Ensembles de travaux et activités : Lot de travail 1 / Lot de travail 2 / Lot de travail X ...	
3.4 Calendrier	
3.5 Suivi et rapports d'impact	
3.6 Communication, diffusion et visibilité	
<b>4. RESSOURCES</b>	-
4.1 Mise en place du consortium	X
4.2 Gestion de projet	
4.3 « Green management »	
4.4 Budget	
4.5 Gestion des risques	

# Notation

		Note de passage min	Pondération
Pertinence (0-20 points)	Pertinence de la contribution à un ou plusieurs des objectifs spécifiques du programme LIFE et du sous-programme ciblé	10	1
	Mesure dans laquelle la proposition est conforme à la description incluse dans l'appel à propositions, y compris, le cas échéant, ses priorités spécifiques		
	Concept et méthodologie : solidité de la logique globale d'intervention		
	Mesure dans laquelle la proposition offre des co-bénéfices et favorise les synergies avec d'autres domaines politiques pertinents pour atteindre les objectifs de la politique environnementale et climatique		
Impact (0-20 points)	Ambition et crédibilité des impacts attendus pendant et/ou après le projet en raison des activités, notamment en veillant à ce qu'aucun dommage substantiel ne soit causé aux autres objectifs spécifiques du programme LIFE	10	1,5
	Durabilité des résultats du projet après la fin du projet		
	Qualité des mesures pour l'exploitation des résultats du projet		
	Potentiel pour que les résultats du projet soient reproduits dans le même secteur ou dans d'autres secteurs ou lieux, ou soient étendus par des acteurs publics ou privés ou en mobilisant des investissements ou des ressources financières plus importants (potentiel catalytique)		
Qualité (0-20 points)	Clarté, pertinence et faisabilité du plan de travail	10	1
	Identification et mobilisation des parties prenantes concernées		
	Orientation géographique appropriée des activités		
	Qualité du plan de suivi et de reporting des impacts		
	Adéquation et qualité des mesures de communication et de diffusion du projet et de ses résultats auprès des différents groupes cibles		
Ressources (0-20 points)	Composition de l'équipe de projet - en termes d'expertise, de compétences et des responsabilités et d'adéquation de la structure de gestion	10	1
	Adéquation du budget et des ressources et leur cohérence avec le plan de travail		
	Transparence du budget, c'est-à-dire que les éléments de coût doivent être suffisamment décrits		
	Mesure dans laquelle l'impact environnemental du projet est pris en compte et atténué, notamment par le recours à des achats écologiques. L'utilisation de méthodes reconnues pour le calcul de l'empreinte environnementale du projet (ex. méthodes PEF ou OEF ou similaires telles que PEFCR/OEFSR) ou systèmes de gestion environnementale (ex. EMAS) serait un atout		
	Rapport qualité/prix de la proposition		

# Point bonus

(pondération 1)

**Seuils individuels : 10 pts**

**Seuil global : 55 pts**

**Propositions qui dépassent les seuils individuels ET le seuil global** seront considérés **validés** (dans les limites du budget disponible de l'appel)

Les autres propositions seront rejetées.

## Bonus 2 :

La proposition est principalement mise en œuvre dans les **RUP**. Lorsque des caractéristiques régionales spécifiques sont pertinentes pour les besoins abordés dans l'appel à propositions, par exemple déchets/île, régions à forte intensité de charbon pour l'énergie propre, etc., le bonus pourrait être étendu à d'autres zones géographiques présentant des besoins et des vulnérabilités spécifiques

**(2 pts)**

## Bonus 5 :

La proposition envisage une **coopération transnationale** entre les États membres essentielle pour garantir la réalisation des objectifs du projet

**(2 pts)**

## Bonus 1

La proposition offre des synergies exceptionnelles et favorise d'importants co-bénéfices entre les thématiques traitées par les sous-programmes LIFE **(2 pts)**

## Bonus 3 :

La proposition **s'appuie substantiellement sur les résultats d'autres projets financés par l'UE** ou les amplifie

**(2 pts)**

## Bonus 4 :

La proposition offre un **potentiel catalytique** exceptionnel

**(2 pts)**

# Textes officiels et formulaires

Le [règlement LIFE](#) 2021-2027 (en français)

Le [programme de travail 2021-2024](#) qui détaille les priorités du programme

La [page de l'appel 2021](#) sur le site de l'agence CINEA qui renvoie au [portail Funding & Tenders](#) :

- [l'appel à proposition LIFE SAP](#) (« Call for proposals »)
- la [description technique](#)

## Modèles de formulaires pour les projets standards :

- [Partie A](#) (description des partenaires)
- [Partie B](#) (description technique du projet)
- [Formulaire budgétaire détaillé](#)
- [Accord de partenariat financier](#)

# Ressources et contacts

Le Ministère de la Transition écologique fournit une assistance technique aux porteurs de projets LIFE via le cabinet Enviropea. Il est possible de solliciter une demande d'assistance et de cofinancement auprès du MTE au moment de l'ouverture des appels en remplissant un [formulaire en ligne](#)

## Pour en savoir plus :

- Les [ressources sur LIFE](#) mises à disposition par Enviropea
- La [page LIFE](#) sur le site du MTE
- [Manuel en ligne](#)
- [FAQ du portail](#)

# Proposition d'actions en appui aux PTOM et leurs acteurs

- ✓ Identification et expression des besoins + rechercher des ressources
- ✓ Formation et information
- ✓ Analyses comparatives sur dispositif LIFE (thématique, mise en œuvre...)
- ✓ Guide des appuis disponibles + modalités d'utilisation
- ✓ ...
- ✓ Mise en réseau des acteurs des LIFE dans les outre-mers
- ✓ Ateliers d'analyse et de formulation d'avant-projets potentiels